

Réception et garanties post contractuelles et assurance dommage ouvrage

PERFECTIONNEMENT

Objectifs

- Maîtriser les opérations de réception des marchés de travaux
- Gérer les garanties post-contractuelles
- Appréhender l'assurance Dommage-ouvrage
- Connaître les risques garantis
- Maîtriser les modalités pratiques de mise en jeu de la garantie et les risques vis-à-vis de l'assureur en DO

Participants

Architectes, bureaux d'études, conducteurs de travaux, tous services techniques de collectivités publiques, tous intervenants entrepreneurs et sous-traitants dans une opération de travaux, construction, réhabilitation.

Prérequis : Avoir une pratique des marchés de travaux ou des connaissances générales sur la réglementation des marchés publics.

THEMES TRAITES

1. De la réception des marchés de travaux publics

Conditions de la réception :

▪ Obligation contractuelle de recevoir les travaux

- Sanction de l'inertie du MO : réception judiciaire

▪ Procédure de réception expresse :

- Travaux « en état d'être reçus »
- Initiative de la procédure
- OPR
- La réception proprement dite

▪ Réception en cas d'épreuves.

▪ Réception avec réserves :

- Notion de réserves
- Réserves sur des points majeurs
- Levées des réserves

▪ Réception tacite :

- Prise de possession de l'ouvrage
- Conditions de la réception tacite
- Effets

▪ Réception globale et Réception partielle :

- Notion de réception partielle
- Existence d'un délai d'exécution distinct du délai global d'exécution
- Prise de possession anticipée de certains ouvrages
- Réception conditionnelle
- Obligations nées antérieurement à la réception de l'ouvrage

▪ Extinction des rapports contractuels :

- Réception sans réserve
- Effets limités à la réalisation de l'ouvrage
- Effets induits
- Effets limités aux seules entreprises ayant la qualité de constructeur
- Effets des clauses contractuelles
- Effets
- Réception en cas de résiliation du marché

Effets de la réception et garanties

▪ Date d'effet :

- Achèvement des travaux

▪ Etablissement du décompte final :

- Réception de l'ensemble des travaux
- Réceptions partielles

▪ Point de départ de délais de garanties post-contractuelles :

- Système de la réception unique
- Effets de la réception
- Effets de la réception

▪ Transfert des risques au MO

2. La réception dans les marchés privés de travaux

Réception amiable :

Réception partielle :

- Les arguments du débat juridique sur la réception unique :
 - Les pous
 - Les contres

▪ Une jurisprudence évolutive :

- Réceptions partielles par bâtiments distincts
- Réception partielle par lots
- Pas de réception partielle au sein d'un lot

▪ De nouvelles interrogations :

- Réception tacite
- Réception judiciaire

3. Les garanties dues par les prestataires, délais, modalités de mise en œuvre

La garantie de parfait achèvement

▪ Domaine :

- Désordres
- Défauts de conformité

▪ Objet de la garantie.

- Mise en œuvre de la garantie.
- Sort des désordres réservés.

Les garanties biennales et décennales.

▪ Conditions générales de la garantie décennale :

- Solidité compromise ou impropriété à la destination
- Altération d'un équipement indissociable d'un ouvrage

Réception et garanties post contractuelles et dommage ouvrage

Conditions générales de la garantie décennale

- Conditions communes relatives au dommage garanti.
- Dommage caché à la réception des travaux.
 - Il doit y avoir désordre
 - Le désordre doit être caché
- Dommage certain :
 - Le désordre évolutif
 - Le désordre futur
- Régime juridique garanties.
- Délais de garanties.
- Clauses modificatives des garanties.

4. Les sinistres après réception

- L'assurance des risques de la construction.
- Les conditions générales communes.
- Personnes assujetties à cette obligation.
- Ouvrages concernés.
- Travaux concernés :
 - Régime antérieur au 9 juin 2005
 - Régime postérieur au 9 juin 2005
- Les risques couverts :
 - L'assurance dommages ouvrage.
 - Personnes assujetties.
 - Personnes bénéficiaires.
 - Ouvrages garantis, risques couverts :
 - Ouvrage garantis
 - Clauses d'exclusion
 - Risques avant réception
- Point de départ de la garantie et l'importance des délais.
- Etendue de la garantie.
- Mise en jeu de la garantie :
 - Modalités pratiques

- Délai de mise en œuvre
- Recours contre l'assureur dommage ouvrage :
 - Motifs de contestation
 - Délai de contestation
 - La contestation du montant d'indemnisation par l'assureur
- L'assurance de responsabilité.
- Personnes assujetties.
- Risques couverts.
- Période et modalité de garantie.

Moyens et méthodes pédagogiques

En Présentiel :

Salle de formation, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

Réception et garanties post contractuelles et dommage ouvrage

En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel Teams. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC). Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présentielle, tout en ayant un formateur à distance. Cela offre la possibilité également d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les échanges. C'est un outil complet qui permet au formateur d'offrir une formation présentielle enrichie d'interactivités digitales.

Evaluations

Un questionnaire de préformation est transmis aux participants avant le démarrage de la formation. Il permet au formateur d'évaluer les besoins des participants et peut ainsi calibrer au mieux son intervention.

Des évaluations formatives jalonnent le parcours afin de mettre en évidence les points forts des apprenants et leurs axes d'amélioration. Ces évaluations permettent aux formateurs d'identifier les problématiques et d'affiner leurs approches pédagogiques.

Une évaluation de satisfaction à « chaud » évalue les différents axes « qualité » de la formation, puis une à « froid » 2 mois après la fin du parcours pour prendre en considération le retour d'expérience, l'adaptation au poste de travail, l'évolution et les besoins des participants.

Toutes nos évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ».

Intervenant :

Avocate spécialisée en droit des affaires/droit public. Après 23 ans au développement du département droit public et droit des affaires spécifique au bâtiment/Travaux public à CMS Bureau Francis Lefebvre Formation et 4 ans au Cabinet FIDAL ; Elle intervient aussi en matière de contentieux, apportant son expertise pour la défense des droits des parties impliquées dans ces procédures. En parallèle de son activité d'avocat, elle participe à des formations et des conférences, partageant ainsi ses connaissances sur l'actualité des marchés publics, notamment les évolutions législatives et jurisprudentielles.

Grâce à sa pratique de longue date et à sa fine connaissance des rouages de la commande publique, Me Odile Ménage est une figure reconnue dans son domaine, contribuant à la diffusion de savoirs pratiques et théoriques sur cette matière complexe, elle fait partie de groupes de réflexion en lien avec différents ministères.

Modalités et délai d'accès : Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront (conseil@sesame-formation.re) / 02.62.22.02.02

Aucun délai n'est requis.

Durée : 7h soit 1 jour

Lieu et date(s) actualisé(s) : cf site web : www.sesame-formation.re

Coût HT : Nous consulter



Réception et garanties post contractuelles et dommage ouvrage

Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins.

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter notre référent Handicap.

Programme mis à jour en avril 2026